



Contart etabli en mon nom demande de paiement

Par **dihouna**, le **19/11/2010** à **10:47**

Bonjour,
Bonjour, je viens vers vous car en début d'année au mois d'avril 2010, nous hébergions une amie chez nous, il savère qu'avant son départ au mois de juin celle-ci nous a offert un chien de type SHARPEI, En mois de septembre j'ai reçu une lettre d'huissier me réclamant la somme de 750€ pour un impayé. Celui ci concerne l'achat de ce chien, hor après leurs avoir envoyé un recommandé leurs expliquant que je ne peut etre tenu responsable de cet impayé, car le chien on me la offert, et de plus ce chien a était payé par chèque au nom de la personne qui vivait chez nous. Appriori la personne ayant acheté le chien aurait elle et le responsable du chenil mis le contrat en mon nom, donc aujourd'hui on me réclamme cet somme, il y a 3 jours j'ai reçu encore une demande de payé, mais aucune réponse concernant mon recommandé. Que puije-faire. Cordialement

Par **chaber**, le **19/11/2010** à **11:09**

Bonjour,
Les réclamations sont-elles établies à votre nom?
S'agissant d'un cadeau reçu l'huissier n'aurait pas eu connaissance du destinataire, c'est à dire vous-même.
Pour tenter d'éclaircir cette situation vous devriez d'abord vous rapprocher du propriétaire du chenil puisque vous avez un doute sur l'achat.

Par **dihouna**, le **19/11/2010** à **11:38**

Bonjour, est d'abord merci de prendre de votre temps pour m'aider, oui l'huissier a adressé le courrier en mon nom, avant de recevoir la première lettre de cet huissier j'ai contacté le chenil qui eux m'avaient adressé un courrier pour me réclamer cet somme, mais malheureusement la secrétaire que j'ai eu au téléphone ne voulait rien savoir, elle ma dit, (oui le chèque est au nom du débiteur, mais le contant est à votre nom), est si vous nous communiquez pas les coordonnées de la personnes ayant établi le chèque s'est à vous de payer), puis elle a raccroché. d'entendre ces propos je n'en est rien fait, je suis juste aller voir l'ancienne amie à son travail, parceque s'était une employée que nous avions aider, elle ma répondu qu'elle ferait le nécessaire, depuis pas de nouvelle de cet personne. sur le recommandé de l'huissier j'ai communiqué le nom, la date de naissance et l'adresse de l'employeur ou travail la personne, mais rien y fait. je ne ses pas quoi faire.

Par **chaber**, le **19/11/2010** à **17:21**

si "votre amie" a signé le contrat à votre place, c'est un faux et vous devez déposer une plainte contre elle

Par **dihouna**, le **20/11/2010** à **13:58**

merci, pour votre réponse, pensez-vous que je dois aussi porter plainte contre le chenil, car lui même a pris mon nom pour établir ce contrat, hor je n'était pas présent, ni m'au courant de cet achat car croyait bien que je m'en serait passer au début, car elle ma sacagé un canapé de 1000€ hor celui on continu toujours à le payer de plus nous avons déjà 3 chiens serte nous avons un tres grand terrain mais 4 chiens est une grande responsabilité, de plus je n'est aucun document pour la chienne,

Par **dihouna**, le **04/01/2011** à **14:06**

bonjour, je v iens de recevoir le 31 décembre 2010, une lettre de l'huissier avec les documents (contrat de vente, lettre de chèque impayé de la banque de l'établissement ou l'ancienne ami avait acheté le chien, et la photocopie de son chèque) le souci est que l'huissier me demande de régler la somme de 745€, à présent qu'il mon envoyé les documents. Jeudi j'envisage d'aller porter plainte à la gendarmerie, mais est ce que cela va t'etre pris au sérieux?